

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 688

AMENDEMENT

présenté par

Mme Youssouffa, M. Favennec-Bécot, M. Castellani, M. Lenormand, Mme Létard, M. Mathiasin, Mme de Pélichy, M. Molac, M. Naegelen, Mme Abadie-Amiel, Mme Sanquer, M. Serva et M. Taupiac

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 73 par les deux phrases suivantes :

« Cet effort s'accompagne d'un renforcement des capacités drones dans les outre-mer, afin de répondre aux besoins spécifiques de surveillance, d'intervention et de protection des territoires ultramarins. Dans la zone sud de l'océan Indien, la dégradation du contexte stratégique et le regain de menaces hybrides conduisent à porter une attention particulière à Mayotte qui fera l'objet d'une priorisation dans l'affectation de ces moyens. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les conflits actuels confirment l'importance croissante des drones, tant pour la surveillance que pour l'appui aux opérations et la protection des emprises et des populations. Ce projet d'actualisation de la programmation militaire acte en conséquence un renforcement de la « dronisation » au sein de nos armées.

Afin de compléter cette stratégie, le présent amendement vise à acter un effort particulier en faveur des capacités drones dans les outre-mer, en prévoyant une priorisation adaptée aux enjeux propres à Mayotte.

Mayotte se trouve en première ligne dans une zone marquée par un durcissement des menaces et du contexte stratégique. Le renforcement prioritaire des capacités drones constitue donc un levier essentiel pour la protection de l'île.